



RAPPORT ANNUEL - ANNÉE 2021

COLLECTE ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.

■ TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
■ INTRODUCTION	
Présentation générale de LA structure	
Chiffres importants	4
Compétences	4
Commission environnement ou déchets - Gouvernance	5
Moyens	5
Moyens matériels	5
Moyens huma <mark>i</mark> ns	6
Contrats et Marchés	7
COLLECTE ET TONNAGES	8
Porte à porte et collecte des déchets	8
Schémas des différentes collectes	8
Porte à porte et déchets collectés de 2016 à 2021	9
Tonnes livrées aux repreneurs en 2021	10
Données relatives aux recyclables plastiques	11
Déchetteries	11
Déchets acceptés	12
Horaires d'ouverture	12
Fréquentation des déchetteries	13
Exploitation des déchèteries	13
Performances par flux en déchetteries	14
Flux principaux	14
Autres flux collectés au sein des déchèteries en 2021	16
Points d'apports volontaire	16
PAV de Verre	16
PAV de Papiers	17
PAV de textiles	18
Les récentes évolutions législatives	18
■ INDICATEURS FINANCIERS	20
Dépenses	20
Indicateurs de la Régie et des Prestataires	20
TGAP	21
Coûts annuels d'élimination des déchets	21

Coûts des prestations en déchetteries	21
Recettes	22
Redevance	22
Les usagers	22
Les professionnels	23
Les collectivités	24
Les cas particuliers	25
Pour les personnes dépendantes, malades ou hospitalisées à domicile :	25
Pour les habitations inoccupées :	25
Pour les chambres d'hôtes et gîtes :	25
Pour les résidences secondaires :	26
Pour les usagers qui ne peuvent pas stocker de bac roulant :	26
Eco-organismes	27
Ventes de matériaux	27
Exploitation de la Matrice des coûts 2021	28
Coût aidé en € HT/ hab	29
Evènements marquants de l'année 2021	32
COMMUNICATION ET PREVENTION DES DECHETS	38
Animation au sein des écoles du territoire du Pays de Pange	38
Opération – « Le Tri dans tous ses états »	38
Opération composteurs	39
Vies communes	39
ANNEXE	45
GLOSSAIRE_	46

INTRODUCTION

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), qui possède la compétence collecte, et dont le rapport annuel sur la collecte et l'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), pour l'année 2021, est présenté ci-après.

Le décret *n*°2000-404 du 11 mai 2000, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers, d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Ce rapport annuel est construit notamment par le biais des comptes rendus techniques et financiers annuels, fournis par les différents prestataires et collaborateurs de la Communauté de Communes.

Ces documents nous permettent l'analyse des conditions d'exécution de cette compétence.

Ce rapport se décompose donc de plusieurs parties organisées selon les axes suivants :

1-	Présentation générale de la structure
2-	Chiffres de la collecte et les tonnages
3-	Indicateurs financiers
4-	Communication et prévention

PRESENTATION GENERALE DE LA STRUCTURE

Chiffres importants





La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange résulte de la fusion de deux EPCI en date du 1er Janvier 2017. (La Communauté de Communes du Haut-Chemin & la Communauté de Communes du Pays de Pange).

La CCHCPP regroupe 28 communes et 19 228 habitants (*SINOE*) sur 250 km². Son territoire se caractérise par une typologie d'habitat qualifiée par l'ADEME comme : « Mixte à dominante rurale ».

La CCHCPP jouxte à l'ouest l'Euro-Métropole de Metz, la CC du SUD MESSIN au sud, ou encore le District Urbain de Faulquemont à l'Est.

La CCHCPP est compétente en matière de collecte et traitement des déchets et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

Son Président actuel est Monsieur Roland CHLOUP, Maire de Pange.

28 communes en 2021

Près de 250 km² de superficie

19 228 habitants¹

45 conseillers dont 1 président et 11 vice-présidents.

Compétences

Les compétences de la C.C.H.C.P.P. s'étendent à différents domaines dont :

- La Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés organisée en régie principalement (porte à porte) ainsi qu'en déchetterie ou encore en apport volontaire.
- La Sensibilisation au tri et à la prévention (animations, tables de tri, opérations « composteurs »).

C.C.H.C.P.P. Rapport Annuel 2021 - Collecte et Élimination des DMA

¹ Chiffre extrait du référentiel SINOE.

Commission environnement ou déchets - Gouvernance

Composition de la Commission Environnement



M. Roland CHLOUP - Président



M. Christian PETIT – Vice-Président Délégué « environnement ».

Sur l'année 2021, la Commission « Environnement » se composait des personnes suivantes :

M. PETIT Christian, M. SCHRECKLINGER Didier, M. CELESTE Marc, M. FERRIN Guido, M. HARTER Luc, M. ZIMMER Jean-Marie, M. HERENCIA Michel, M. HOSCHECK Frédéric, M. HOUPERT André, M. KLEIN Armand, M. MAST Dominique, M. PETIT Jean-Claude, M. MESSIN Hervé, M. PIERRON Thierry, Mme. REISER-LAGRUE Armelle, Mme. RICHARD Sylvie, M. SIMON Joël, Mme. HAENNEL Nathalie, M. REMION Jacky, M. DUCLERMORTIER Denis, Mme. POINSIGNON Marie-Laure, M. CHLOUP Roland.

En 2021, la commission environnement de la CCHCPP s'est réunie 4 fois, le 1^{er} février, le 29 mars, le 12 juillet et le 09 novembre.

Moyens

Moyens matériels

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange dispose de :

- 3 déchetteries communautaires, situées à AVANCY (COMMUNE DE SAINTE-BARBE), COURCELLES-CHAUSSY et COURCELLES-SUR-NIED.
- De locaux administratifs et techniques situés à PANGE,
- De 2 bennes à ordures ménagères (BOM) (de 2013 et 2017) réservées à la collecte en porte à porte (PAP) des déchets ménagers.



Moyens humains

Voici les situations de l'ensemble du personnel technique affecté au pôle déchets au sein de la collectivité en 2021. Ce tableau se décompose en plusieurs fonctions qui permettent de visualiser les domaines d'intervention dans lesquels les différents agents de la structure sont intervenus.

% Structure : Travail essentiellement administratif

• % Communication : En lien avec des actions de communications opérées sur le territoire

• % Prévention : Actions de sensibilisation menées

• % Collecte déchèterie : Personnels affectés sur les déchèteries communautaires

• % Régie collecte : Personnels affectés à la collecte pure des déchets.

Exemple:

Thomas FIORE passe 40% de son temps de travail à opérer de la gestion administrative en lien avec les déchets, 10% de son temps de travail sont également en lien avec la création de supports de communication. 10% encore sont affectés à un travail de sensibilisation et de prévention auprès des usagers.

Personnel intervenant sur les déchets	% hors déchets	% Structure	% Communica tion	% Prévention	% Collecte déchèterie	% Régie collecte
ARNOUX Jérôme	0%					100%
BLUMA Camille	0%	30%	30%	30%	10%	
BONNET Franck	50%					50%
CASTELLAZZI Claire	90%	10%				
CHARBONN ER Clément	5%					95%
CLAUDON Cyril	0%				100%	
CONRARD Anthony	0%				100%	
DANEL Mathieu	90%	10%				
DRASKOVIC Manon	80%	20%				
FIORE Thomas	40%	40%	10%	10%		
GOSS Jéméry	0%					100%
GRAVEN Sébastien	5%					95%
HOHLFELD Marjorie	90%	10%				
HUMBERT Pascal	5%				10%	85%
JACOB Maxime	10%					90%
JUND Frédéric	90%	10%				
KLEIN Christophe	95%	5%				
KOCH Quentin	10%				20%	70%
KRAWER Alice	40%	20%	15%	25%		
KREBS Jonathan	0%					100%
NICOLAY Vivian	20%					80%
PETIT Cécilia	40%	40%	10%	10%		
PRIETZ Frédéric	5%			5%	90%	
REICHRATH Francis	80%	20%				
RESLINGER Hélène	60%	40%				
SCH/IND Laurence	60%	10%	20%	10%		
TOURE Tidiane	0%					100%
TURCATA David	0%				5%	95%
VETSCH Jérôme	0%					100%
VINCENT Romain	80%				5%	15%
IMBERGAMO Dominique	80%	20%				

Contrats et Marchés

Liste des marchés publics de services attribués en 2021 :

MARCHES	Type de marché et durée ou Date d'entrée en application	Titulaire
Collecte et transport du verre	1 an reconductible 2 fois 1 an – 01/01/2021	MINERIS
Traitement des Fibreux	1 an reconductible 2 fois 1 an – 01/01/2021	HAGANIS

Contrats signés :

En 2021, la C.C.H.C.P.P. était toujours contrat avec la société **CITEO** (sous le code CL057102) qui résulte de la fusion d'ADELPHE (ECO-EMBALLAGES) et d'ECOFOLIO. Ce contrat a permis de reconduire notre plan d'Action Performance jusqu'à la fin de l'année 2022 en appliquant le barème F qui est entré alors en vigueur au 1^{er} janvier 2018. (*Délibération DC N°106/2017*)





Les repreneurs désignés par ce contrat sélectionné en « reprise filières » par la CCHCPP sont les suivants :

Verre	
Plastique	valorplast expert recyclage plastiques
Acier	Arcelor/Mittal
Aluminium	AFFIMET R e g e a l
Fibreux	SENIPACE PROTECTION

COLLECTE ET TONNAGES

Porte à porte et collecte des déchets

Ancien territoire du Pays de Pange

Ancien territoire du Haut-Chemin

Sur l'ensemble de l'année 2021, la collecte s'est opérée sur l'ensemble des 16 communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBEY, VILLERS-STONCOURT.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- OMR en C1
- Corps creux en C 0,5
- Corps plats en C 0,5 (Jusqu'en avril 2021)

Sur l'année 2021 sur le territoire de la C.C.H.C, la collecte s'est organisée sur les 12 communes de BURTONCOURT. CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS. FAILLY. GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY.

- OMR en C 0,5
- Corps Creux en C 0,5

L'ensemble du territoire du Haut-Chemin est soumis à une redevance incitative, depuis 2008.

La collecte des Ordures Ménagères s'opère en PàP par le biais d'un prestataire, en l'occurrence SUEZ RV Nord-Est.

Schémas des différentes collectes

ORDURES MENAGERES











Les 8 500 foyers de la CCHCPP sont collectés par les véhicules de la régie pour le territoire du Pays de Pange, et par les véhicules de la société SUEZ RV Nord Est pour le territoire du Haut-Chemin. L'ensemble des ordures ménagères résiduelles sont traitées au centre d'incinération de chez HAGANIS à METZ, permettant ainsi d'alimenter le chauffage urbain de la Métropole Messine.

CORPS CREUX









L'ensemble des corps creux sont collectés par les véhicules de la CCHCPP avant d'être traités, triés et renvoyés auprès de repreneurs au sein de l'unité de tri des matériaux de chez HAGANIS à METZ.



Les Corps Plats sont à la fois collectés en porte-à-porte sur le territoire historique du Pays de Pange par les véhicules de la collectivité, ou par le biais de camions en points d'apport volontaire sur le territoire historique du haut-Chemin. L'ensemble de ce flux est trié au chez de chez HAGANIS à METZ, ou repris directement par le papetier NORSKE SKOG à EPINAL. Cette collecte en PàP sur le territoire du Pays de Pange s'est terminée au mois d'avril 2021.

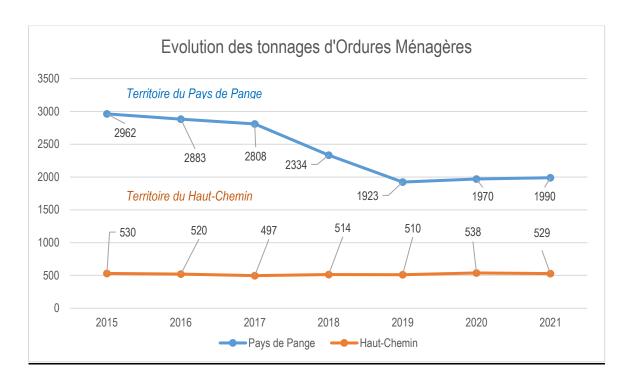


Le flux du verre est collecté par le biais de points d'apports volontaires par la société MINERIS SAS. Le verre est ensuite redirigé vers l'entreprise O-I Manufacturing dans les Vosges.

Porte à porte et déchets collectés de 2016 à 2021

		2017	2018	2019	2020	2021
OM DANGE (DI)	Tonnage annuel	2 808 t	2 334 t	1 923 t	1 970 t	1 990 t
O.M. PANGE (RI)	Kg/an/habitant	213 Kg/hab.	178,7 kg/hab.	146,11 Kg/hab.	149,65 Kg/hab.	151,16 Kg/hab.
O.M. HAUT CHEMIN (RI)	Tonnage annuel	497 t	514 t	510 t	538 t	529 t
	Kg/an/habitant	83,3 Kg/hab.	85,5 Kg/hab.	84,13 Kg/hab.	88,72 Kg/hab.	87,23 Kg/hab.
Flux Papiers PANGE	Tonnage annuel	487 t	507 t	543 t	531 t	
(Corps plats en PàP puis en PAV dès 2021)	Kg/an/habitant	37 kg/hab.	38,8 kg/hab.	41,25 Kg/hab.	40,33 Kg/hab.	633 t
Flux Papiers HAUT- CHEMIN (Corps plats en	Tonnage annuel	166 t	195 t	184 t	166 t	
PAV)	Kg/an/habitant	27,8 kg/hab.	32,4 Kg/hab.	30,35 Kg/hab.	27,37 Kg/hab.	32,92 Kg/hab.

Emballages Ménagers Recyclables (Corps	Tonnage annuel	128 t	251 t	249 t	256 t	234 t
Creux)	kg/an/habitant	9,7 kg/hab.	13,6 Kg/hab.	12,95 Kg/hab.	13,31 Kg/hab.	12,16 kg/hab.



Comme l'exposent les données ci-dessous, nous pouvons constater que les tonnages restent stables, et ce malgré la crise sanitaire qui était encore perceptible en 2021, et notamment en raison des pratiques tel que le télétravail.

Tonnes livrées aux repreneurs en 2021

Les documents de supports à ce tableau sont les déclarations trimestrielles des centres de tri (CDT) et se basent sur les tonnes dites « livrées », c'est-à-dire réceptionnées par les repreneurs. Elles sont à différencier des apports au sein des CDT exposés plus haut. (T1 = Premier trimestre etc.)

Ce tableau regroupe donc les éléments communiqués par les CDT et les repreneurs :

Centre de tri HAGANIS

		Tonnes livrées - Réceptionnées par les repreneurs						
TOTAL	Types	T1	T2	Т3	T4	Stock (arr.)		
Acier			13,86		27,60		41,46 t	
Aluminium						3,432	3,432 t	
Briques PCC	5.03A - ELA					23,696	23,696 t	
PCNC	cartons, cartonnettes 5.02	47,38	67,42				114 ,80 t	
	PEHD + PP	13,22		15,72		6,163	35,103 t	
Plastiques	PET transparent ou clair	17,22	30,36	13,06	20,96		81,60 t	
	PET foncé	16,32	14,22			3,96	34,50 t	
Gros de Mag	1.02		24,16				24,16 t	
Journaux	1.11	22,20	45,24	26,15		86,277	179,867 t	

Hors CDT	1,05					
Verre		207,40	195,62	219,62	166,92	789,56 t
Refus CC		11,372	10,181	9,181	17,327	48,061
Refus CP		6,289	5,405	5,536	3,103	20,333 t

Quelques écarts peuvent apparaitre entre les données de notre collectivité et les données renseignées au sein d'OSCAR par les repreneurs.

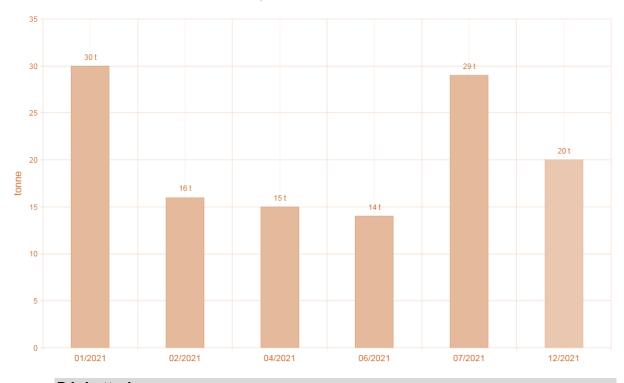
Données relatives aux recyclables plastiques

Dans le cadre de leurs précédents contrats CAP signés auprès de **CITEO**, les deux collectivités ont fait le choix de diriger leur flux de plastiques vers une filière régulière de reprise. L'organisme qui gère cette reprise et la revente de ces plastiques est **VALORPLAST**.

Voici les éléments détaillés au titre de l'année 2021 (124 tonnes) :



CC HAUT CHEMIN - PAYS DE PANGE (CL057102)
Evolution de mes tonnages (graphique)
Collecte
De janvier 2021 à décembre 2021



Déchetteries

Sur le territoire de la CCHCPP, les usagers disposent de 3 déchetteries communautaires :

- COURCELLES-CHAUSSY
- COURCELLES-SUR-NIED
- AVANCY Commune de SAINTE-BARBE
- Metz Métropole à BORNY : Convention passée.

Par ailleurs, par le biais d'un conventionnement, la déchetterie de METZ BORNY est accessible à 3 communes situées à proximité de celle-ci : OGY-MONTOY-FLANVILLE, COINCY et MARSILLY.

Déchets acceptés

Déchets	Metz-Borny	Courcelles- sur-Nied	Courcelles- Chaussy	Avancy
Batteries	OUI	OUI	OUI	OUI
Cartons	OUI	OUI	OUI	OUI
D3E	OUI	OUI	OUI	OUI
Déchets ménagers spéciaux	OUI	OUI	OUI	OUI
Déchets verts	OUI	OUI	OUI	OUI
Ferrailles	OUI	OUI	OUI	OUI
Gravats	OUI	OUI	OUI	OUI
Huiles de vidange	OUI	OUI	OUI	OUI
Huiles végétales	OUI	OUI	OUI	OUI
Papiers / Journaux / Revues	OUI	OUI	OUI	OUI
Piles	OUI	OUI	OUI	OUI
Pots souillés	OUI	OUI	OUI	OUI
Tout venant	OUI	OUI	OUI	OUI
Verre	OUI	OUI	OUI	OUI
Ampoules	OUI	OUI	OUI	OUI
Cartouches d'encre	OUI	OUI	OUI	OUI
Pneumatiques	OUI	NON	OUI	NON
Plâtre	OUI	NON	OUI	NON

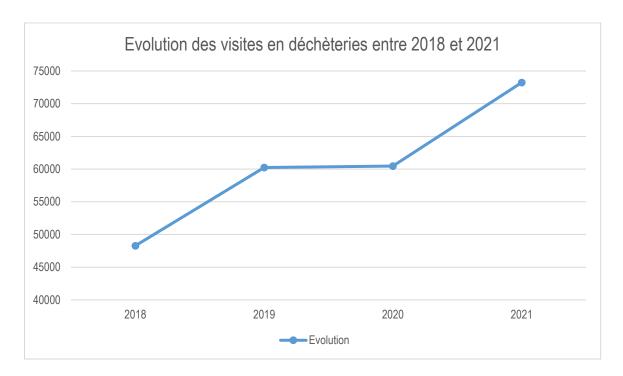
Horaires d'ouverture

	Metz-Borny	Courcelles-sur-Nied	Courcelles-Chaussy	Avancy
Lundi	14h00 - 18h30	Fermée	13h30 - 18h30	Fermée
Mardi	9h30 - 18h30	13h30 - 18h30	Fermée	Fermée
Mercredi	9h30 - 18h30	Fermée	13h30 - 18h30	9h00-12h00 / 14h00- 18h00
Jeudi	14h00 – 18h30	13h30 - 18h30	Fermée	Fermée
Vendredi	9h30 - 18h30	Fermée	13h30 - 18h30	9h00-12h00 / 14h00- 18h00
Samedi	9h30 - 18h30	9h00-12h00 / 13h30- 18h30	9h00-12h00 / 13h30- 18h30	9h00-12h00 / 14h00- 18h00
Dimanche	9h30 - 12h30	Fermée	Fermée	Fermée
		Fermées les jours t	ériés	

Fréquentation des déchetteries

Voici les chiffres concernant la fréquentation des trois déchetteries sur l'année 2021 :

FREQUENTATIONS	COURCELLES S/NIED	COURCELLES-CHAUSSY	AVANCY			
NB DE VISITES	16 659 visites	29 953 visites	26 617 visites			
TOTAL 2021	73 229 visites (48 286 en 2018, 60 230 en 2019 et 60 472 en 2020)					



Il est important de constater ici que la fréquentation des trois déchèteries est en constante évolution.

Nous ne disposons d'aucune statistique de la fréquentation de la déchèterie de Metz Borny.

Exploitation des déchèteries

Au 1^{er} avril 2020, la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange a procédé à un renouvellement de marché relatif à l'exploitation des trois déchèteries communautaires. Quelques ajustements furent opérés dès le 1^{er} avril 2021. Les attributaires sont les suivants :

Lot 1 – Tout-Venant	VEOLIA
Lot 2 – Déchets-Verts	SUEZ
Lot 3 – Bois	VEOLIA
Lot 4 – Ferrailles	BEHEM
Lot 5 – Cartons	VEOLIA
Lot 6 – Gravats	VEOLIA
Lot 7 – DDM	CEDILOR
Lot 8 – Pâteux	CEDILOR
Lot 9 – Plâtre	VEOLIA

Performances par flux en déchetteries

Flux principaux

AVANCY	Tout- Venant	Déchets- Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	521,68 t	452,72 t	47,13 t	72,92 t	527,98 t	216,78 t	-
2019	489,64 t	403,72 t	57,38 t	64,42 t	470,42 t	218,14 t	-
2020	466,98 t	416,70 t	61,86 t	78,72 t	446,50 t	261,44 t	-
2021	557,48 t	508,18 t	75,95 t	73,52 t	763,14 t	266,71 t	-

COURCELLES SUR NIED	Tout- Venant	Déchets- Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	255,08 t	302,90 t	25,84 t	37,11 t	236,52 t	110,76 t	-
2019	243,72 t	243,72 t	30,57 t	34,80 t	232,80 t	100,80 t	-
2020	282,28 t	277,12 t	31,64 t	36,14 t	243,88 t	121,88 t	-
2021	257,78 t	327,66 t	38,85 t	39,46 t	409,30 t	146,92 t	-

COURCELLES CHAUSSY	Tout- Venant	Déchets- Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	422.96 t	537,12 t	42,18 t	61,85 t	534,10 t	250,96 t	38,46 t
2019	440,74 t	451,76 t	48,40 t	79,44 t	414,98 t	264,90 t	64,38 t
2020	407,50 t	451,24 t	48,89 t	85,42 t	460,98 t	261,44 t	51,30 t
2021	408,84 t	568,25 t	68,94 t	82,63 t	715,26 t	282,73 t	62,28 t

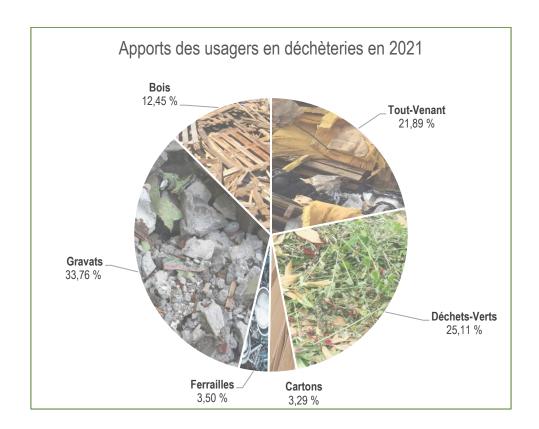
TOTAL

Population totale référencée SINOE : 19 228 Habitants.

Population des 3 communes concernées par METZ BORNY : 2 725 habitants.

	Tout- Venant	Déchets- Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	1 199,72 t	1 292,74 t	115,15 t	171,88 t	1 298,60 t	578,50 t	38,46 t
2019	1 174,10 t	1 099,20 t	136,35 t	178,66 t	1 118,20 t	583,84 t	64.38 t
2020	1 156,76 t	1 145,06 t	142,39 t	200,28 t	1 151,36 t	644,76 t	51,30 t
2021	1 224,10 t	1 404,09 t	183,74 t	195,61 t	1 887, 70 t	696,36 t	62,28 t
Kg/Hab.	74,17	85,08	11,13	11,85	114,39	42,20	3,77

Ces données ne s'appliquent que sur une estimation des habitants qui fréquentent les trois déchèteries communautaires.



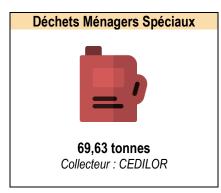
Il est important de rappeler qu'au mois d'octobre 2021, la CCHCPP a déployé sur la déchèterie le flux lié à ECO-MOBILIER. Au sein de cette benne, peuvent être présentés l'ensemble des mobiliers de cuisine, mobiliers rembourrés, la literie ou encore les meubles de jardins (*abimés ou non*). La mise en place de ce flux permettra a priori de réduire considérablement les tonnages des déchets qui transitent actuellement au sein des flux BOIS et TOUT-VENANT pour lesquels les coûts de traitements ne cessent de croitre.



Tonnages collectés sur la période :

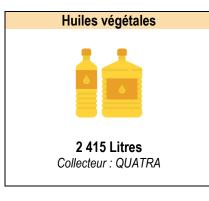
Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021
4 tonnes	11 tonnes	4 tonnes

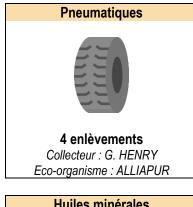
Autres flux collectés au sein des déchèteries en 2021



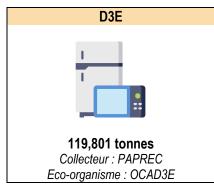


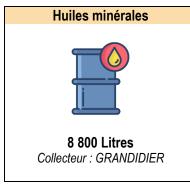














Points d'apports volontaire

PAV de Verre

Le prestataire chargé des enlèvements du verre sur l'ensemble de la C.C.H.C.P.P. est MINERIS.

Le repreneur est **O-I Manufacturing** qui est localisée à SAINT-MENGES (88). Cette société est un des leaders mondial du marché des emballages en verre et est spécialisée dans la fabrication de verre creux pour les produits alimentaires, les boissons et les produits pharmaceutiques. Elle fabrique environ 5 000 types d'emballages en verre.







En 2021, ce sont pratiquement **790 tonnes** de verre qui furent collectés et valorisés pour l'ensemble de la CCHCPP. Pour information, en 2020, la CCHCPP avait recyclé 812 tonnes de verre.

2021	T1	T2	T3	T4	TOTAL
Tonnages	207,40 t	195,62 t	219,62 t	166,92 t	789,56 t
Recettes (€)	4 689,31 €	4 405,36 €	6 182,30 €	5 271,33 €	20 548,30 €

PAV de Papiers



Cette collecte est opérée par **MINERIS**, et l'ensemble de ce flux transite par la plateforme de chez HAGANIS à METZ.

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnages	170 t	157.04 t	166,30 t	195 t ²	184,20 t	166,34 t	506 t

² Ensemble des Corps Plats réunis au 1^{er} janvier 2018 – Auparavant, une seule sorte était alors collectée, à savoir le 1.11.



Sur l'ensemble de l'année 2021, le territoire du Pays de Pange a collecté **77,35 tonnes** de « TLC » (*Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures*) qui ont été collectés. Ces différents éléments sont déposés directement dans l'un des différents points d'apports volontaires prévus à cet effet.

Voici la liste des 9 lieux où se situent ces PAV, ainsi que les tonnages de chacun d'eux :

TEXTILES COLLECTES EN 2021 (PAV)	TOTAL (KG)
PANGE (DERRIERE LA MAIRIE)	11 200
COURCELLES-SUR-NIED (DECHETTERIE)	7 000
RETONFEY (TENNIS)	5 600
SILLY-SUR-NIED (ROUTE DE METZ)	4 450
COURCELLES-CHAUSSY (DECHETERIE)	28 900
MONTOY-FLANVILLE (MAIRIE)	9 050
OGY (MAIRIE)	3 850
AVANCY (DECHETERIE)	5 500
MARSILLY	1 800
TOTAL	77,35 tonnes

Le pôle exploitation de la CCHCPP souhaite rappeler à l'ensemble des communes qu'il est important de pouvoir encore développer ce flux.

Les récentes évolutions législatives

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange prend acte des récentes évolutions législatives en matière de gestion des déchets.

Différentes lois conséquentes sont à considérer :

Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte



La loi du 12 juillet 2010 portant à l'engagement national pour l'environnement dite « grenelle 2 »



Le projet de loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire



Ces supports législatifs introduisent pour les collectivités différents objectifs qui sont notamment les suivants :

- Moins 50% de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 (LTE 2015)
- Développer à l'horizon 2023 une collecte séparée des biodéchets
- Introduire une tarification incitative pour toutes les collectivités
- Diminuer et maîtriser les coûts de collecte des déchets
- Développer un Plan Local de Prévention
- Participer aux différentes réunions et observatoires liés aux déchets
- Réduire de 10% les déchets ménagers avant 2020
- Réduire de 50% les déchets admis en installations de stockage avant 2025
- Recycler 70% des déchets du BTP avant 2020
- Développer l'extension des consignes de tri

Ainsi, considérant ces objectifs et avec le soutien de différents partenaires locaux comme l'ADEME, CITEO ou encore la Région Grand Est, la Communauté de Communes Haut-Chemin – Pays de Pange a déjà entamé différentes démarches visant à atteindre ces différents objectifs. Ces derniers sont notamment abordés lors des différentes commissions environnement.

En 2022, la collectivité entamera notamment un travail sur les projets suivants : (liste non exhaustive)

- Réalisation d'une étude globale liée aux déchèteries communautaires,
- Travail sur la convergence possible des modes de collecte et de tarification de la redevance,
- Remplacement des conteneurs DMS devenus trop anciens au sein des déchèteries,
- Changement de logiciel de facturation et de gestion de la redevance,
- Participation à l'Appel à Projet GEBIODEC de l'ADEME,
- Lancement des extensions de consignes de tri sur la totalité du territoire via un Appel à Projet auprès de CITEO,
- Travaux au sein des déchèteries communautaires et création d'un quai supplémentaire sur COURCELLES-CHAUSSY.
- Développer davantage de flux (*Pneus et Plâtre*) notamment sur la déchèterie d'AVANCY via une réorganisation du site (exemple : *suppression de conteneurs*).

INDICATEURS FINANCIERS

Dépenses

Indicateurs de la Régie et des Prestataires



- 25 510 kilomètres parcourus pour la collecte OM sur l'ex Pays de Pange.
- 13 465 kilomètres parcourus pour la collecte Corps Creux sur la CCHCPP.
- 9 117 Kilomètres parcourus pour la collecte OM sur l'ex Haut-Chemin.



- 31 955 € de dépense en gazole pour l'année 2021 pour les collectes en régie.
- 2 531 Litres de gasoil utilisé pour l'année 2021 pour la collecte OM sur le territoire de l'ex Haut-Chemin.
- 22 631 Litres de gasoil utilisé pour l'année 2021 pour les collectes en régie (OM, Corps Creux et Corps Plats).



- 5 375 Heures de service pour l'année 2021 pour la collecte OM sur le territoire de l'ex Pays de Pange.
- 437 heures de service pour l'année 2021 pour la collecte OM sur le territoire de l'ex Haut-Chemin.
- 2 427 Heures de service pour l'année 2021 pour la collecte de Corps Creux sur le territoire de la CCHCPP.



La Taxe Générale sur les Activités Polluantes vise à réduire l'élimination et le transfert des déchets.

Le bénéficiaire est l'Administration des douanes. Le montant de cette TGAP par tonne de déchets incinérés est le suivant pour notre mode de traitement des ordures ménagères :

ANNEE	TAUX	TONNAGES OM	MONTANT HT (ARRONDI)
2018	6.01 € (Incinération)	2 785 t	16 737,85 € HT
2019	6.01 € (Incinération)	2 432,66 t	14 620,30 € HT
2020	6.01 € (Incinération)	2 508,47 t	15 075,91 € HT
2021	11,00 € (Incinération)	2 519,94 t	27 719,34 € HT

Nous souhaitons attirer l'attention de tous en précisant qu'en 2022, le montant de la TGAP évolue de 11 €/tonne à 12 €/tonne. (A titre de comparaison, le montant de la TGAP en enfouissement pour 2021 était de 37 € tonne. Ce chiffre devrait augmenter jusqu'à 65 € d'ici 2025).

Coûts annuels d'élimination des déchets

Ces montants sont issus des factures de nos prestataires pour le compte de l'année 2021. (TVA de 10 %). L'ensemble de ces montants sont compilés sur l'année civile 2021, ce qui peut induire une légère différence en comparaison avec le compte administratif.

	Attributaire	2018	2019	2020	2021	
O.M. (traitement – CCHCPP)	HAGANIS	252 056,77 € HT	227 356,40 € HT	236 348,04 € HT	249 658,91 € HT	
O.M (collecte HC)	SUEZ	46 808,58 € HT	48 473,76 € HT	51 842,89 € HT	50 891,51 € HT	
Corps Plats (traitement PP)	HAGANIS	12 769,00 € HT	13 587,50 € HT	15 620,66 € HT	28 473,30 € HT	
Corps Creux (traitement CCHCPP)	HAGANIS	62 102,40 € HT	61 821,79 € HT	64 103,27 € HT	58 469,75 € HT	
Verre AV (collecte et traitement CCHCPP)	MINERIS	41 493,29 € HT	41 220,47 € HT	46 412,36 € HT	45 022,21 € HT	
Corps Plats PAV (Collecte CCHCPP)	MINERIS	17 464,36 € HT	16 498,79 € HT	17 323,12 € HT	43 529,66 € HT*	
*Cette somme liée au corps plats a fortement augmentée en raison d'un nouveau marché et suite à l'ajout de la collecte des nouveaux						

PAV sur le territoire du Pays de Pange.

TOTAL	432 694,40 € HT	410 958,71 € HT	431 650,34 € HT	476 045,34 € HT
				•

Coûts des prestations en déchetteries

		REMONDIS puis VEOLIA (Bois + cartons)	SUEZ (déchets verts)	VEOLIA (DIB)	BEHEM (Ferraille)
2019	Total en € HT	46 289,66 €	44 491,81 €	128 552,91 €	5 515,20 €
2019	Total en € TTC	50 918,63 €	48 940,99 €	141 408,20 €	6 066,72 €
2020	Total en € HT	64 120,50 €	50 296,54 €	187 919,27 €	7 448,40 €

	Total en € TTC	70 532,55 €	55 326,19 €	206 711,20 €	8 193,24 €
2021	Total en € HT	48 163,00 € + 19 488,00 €	60 434,20 €	200 687,00 €	7 308,30 €
2021	Total en € TTC	52 979,30 € + 21 436,80 €	66 477,62 €	220 755,70 €	8 039,13 €
		CEDILOR (DMS)	Metz Métro (Convention)	VEOLIA (Plâtre)	VEOLIA (Gravats)
	T			T	Т
2019	Total en € HT	45 256,97 €	67 341,60 €	8 175,72 €	-
2013	Total en € TTC	49 782,67 €	74 075,76 €	8 993,29 €	-
2020	Total en € HT	53 421,47 €	48 969,30 €	9 169,15 €	-
2020	Total en € TTC	58 763,62 €	53 866,23 €	10 086,07 €	-
2021	Total en € HT	67 217,02 €	41 706,39 €	9 588,00 €	44 003,00 €
2021	Total en € TTC	73 938,72 €	45 877,03 €	10 546,80 €	48 403,30 €

Le montant total des prestations relatives aux déchèteries communautaires se porte donc à 498 594,91 € HT, contre 421 344,63 € HT en 2020.

Recettes

Redevance

Les usagers

Sur les communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES-RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBEY, VILLERS-STONCOURT, La facturation de la redevance incitative est calculée exclusivement sur la partie OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) de la façon suivante :

- Une part fixe forfaitaire comprenant :

- Un abonnement annuel au service ;
- Un montant déterminé en fonction de la composition du foyer;
- o 12 levées à l'échelle de l'exercice par foyer;
- Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
- O Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).

- Une part variable :

 Déterminée par le nombre de levées supplémentaires du bac. Le tarif de cette levée est dépendant du volume du bac collecté.

Passage de la benne de collecte une fois par semaine.

	GRILLE TARIFAIRE POUR LES BACS								
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT (A)	PART FORFAITAIRE (B)	PART FIXE (minimum annuel) (A+B)	PART VARIABLE Coût levées supplémentaires A compter de la 13ème levée			

			1 pers.	60,00€	75,00 €		
120L	12	2,50 €	15,00 €	2 pers.	120,00€	135,00 €	2,50 €
		3 pers.	180,00€	195,00 €			
2401	240L 12 5,00	5.00.€	€ 15.00.€	4 pers.	240,00€	255,00 €	5,00 €
2401		3,00 C	5,00 € 15,00 €		300,00€	315,00 €	3,00 €

Au sein des communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY, la facturation de la redevance incitative est calculée de la façon suivante :

- Une part fixe forfaitaire comprenant :

- o 6 levées à l'échelle de l'exercice ;
- o 60 kg de déchets à l'échelle de l'exercice ;
- Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
- Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).

- Une part variable :

- Un tarif de la levée ;
- Un tarif du poids collecté facturé au kg. (système de pesée)

Passage de la benne 1 fois toutes les deux semaines :

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PARTICULIERS (HAUT-CHEMIN)							
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART VARIABLE			
240 Litres	6	1,00 €	90,00 € (comprenant le	Tarif d'une levée	Tarif au Kg.		
770 Litres		1,00 €	forfait)	1,00 €	0,36 €		

Les professionnels

Sur les communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES-RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBEY, VILLERS-STONCOURT, La facturation de la redevance incitative est calculée exclusivement sur la partie OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) de la façon suivante :

- Une part fixe forfaitaire comprenant :

- O Un montant déterminé en fonction du volume et du nombre de bac(s) roulant(s) équipé(s).
- o 24 levées à l'échelle de l'exercice ;
- O Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
- O Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).

- Une part variable :

 Déterminée par le nombre de levées supplémentaires du bac. Le tarif de cette levée est dépendant du volume du bac collecté.

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONNELS (PAYS DE PANGE)

Volume	Nombre annuel de levées	PART FIXE ANNUELLE	PART VARIABLE Coût levées supplémentaires
contenants	incluses		A compter de la 25 ^{ème} levée
120L	24	60 €	2,00€
240L	24	120 €	4,00 €
770L	24	240 €	8,00€

Au sein des communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY, la facturation de la redevance incitative est calculée de la façon suivante :

- Une part fixe forfaitaire comprenant :

- o 6 levées à l'échelle de l'exercice ;
- o 60 kg de déchets à l'échelle de l'exercice ;
- O Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
- O Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).

Une part variable :

- Un tarif de la levée :
- Un tarif du poids collecté facturé au kg. (système de pesée)

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONNELS (HAUT-CHEMIN)								
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART V	ARIABLE			
240 Litres	6	1,00€	90,00 € (comprenant le	Tarif d'une levée	Tarif au Kg.			
770 Litres	0	1,00 €	forfait)	1,00 €	0,36 €			

Les collectivités

Les administrations et établissement publics ou privés (écoles, lycée, collège, bibliothèque, mairie etc.) produisant des déchets, sont concernés par la Redevance Incitative.

Sur les communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES-RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBEY, VILLERS-STONCOURT, La facturation de la redevance incitative est calculée exclusivement sur la partie OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) de la façon suivante :

- Une part fixe forfaitaire comprenant :

- O Un montant déterminé en fonction du volume et du nombre de bac(s) roulant(s) équipé(s).
- o 24 levées à l'échelle de l'exercice ;
- Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
- Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).

- Une part variable :

Déterminée par le nombre de levées supplémentaires du bac. Le tarif de cette levée est dépendant du volume du bac collecté.

GRILLE TARIFAIRE POUR LES COLLECTIVITES (PANGE)								
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Part fixe annuelle	Part variable (A compter de la 25 ^{ème} levée)					
120 Litres	24	30,00 €	2,00€					
240 Litres	24	60,00 €	4,00€					
770 Litres	24	90,00 €	8,00€					

Au sein des communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY, la facturation de la redevance incitative est calculée de la façon suivante :

- Une part fixe forfaitaire comprenant :

- o 6 levées à l'échelle de l'exercice :
- o 60 kg de déchets à l'échelle de l'exercice ;
- O Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
- Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).

- Une part variable :

- Un tarif de la levée :
- Un tarif du poids collecté facturé au kg. (système de pesée)

GRILLE TARIFAIRE POUR LES COLLECTIVITES (HAUT-CHEMIN)								
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART VARIABLE				
240 Litres	6	1,00€	90,00 € (comprenant le	Tarif d'une levée	Tarif au Kg.			
770 Litres		1,000	forfait)	1,00€	0,36 €			

Les cas particuliers

Pour les personnes dépendantes, malades ou hospitalisées à domicile :

Un bac d'un volume plus adapté peut être demandé auprès du service exploitation de la Communauté de Communes. L'usager qui en formule la demande doit également fournir une lettre attestant sur l'honneur qu'il sollicite un volume de bac plus adapté, et ceci pour des raisons médicales. L'attribution d'un volume de bac plus adapté n'aura pas d'incidence sur la facturation du redevable.

Pour les habitations inoccupées :

Une fin de facturation pourra être déterminée dans le cas où l'habitation est vide de tout meuble et que les équipements de collecte aient été restitués à la CCHCPP. L'usager devra également fournir une déclaration sur l'honneur, ainsi qu'une attestation émanant de la commune. La CCHCPP se réserve le droit d'effectuer des contrôles.

Pour les chambres d'hôtes et gîtes :

Sur l'ensemble du territoire de la CCHCPP, la facturation de la redevance pour les chambres d'hôtes ainsi que les gîtes est faite au propriétaire des biens. Un forfait s'appliquera à tous d'un montant de 90€ annuel, facturé en trois fois par quadrimestre.

Un bac unique à destination de cette activité devra être déployé, son volume sera déterminé d'un commun accord entre le service exploitation de la CCHCPP et le propriétaire du gîte ou de la chambre d'hôte.

Le gite ou la chambre d'hôte devront être déclarés en supplément du foyer du propriétaire au sein de la base des redevables de la CCHCPP.

Pour les résidences secondaires :

Sur l'ensemble du territoire de la CCHCPP, la facturation de la redevance pour les résidences secondaires s'applique par le biais d'un forfait annuel de 90€.

NB : La commune devra procéder à la validation de la résidence secondaire.

Pour les usagers qui ne peuvent pas stocker de bac roulant :

Si les capacités de stockage le permettent, chaque logement sera doté d'un bac individuel.

Dans le cas contraire, et après avis de la commission environnement de la collectivité, les usagers devront avoir recours aux sacs prépayés.

Ces derniers s'acquitteront du montant de la redevance (part forfaitaire) inhérente à la grille tarifaire disponible en annexe du présent règlement.

Le nombre de sacs octroyés sera calculé en tenant compte de la typologie du foyer selon les règles suivantes :

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes +
Volume bac * 12 levées / an	120 L *12	120 L *12	120 L *12	240 L *12	240 L *12
Total	1 440 Litres	1 440 Litres	1 440 Litres	2 880 litres	2 880 Litres
Montant Annuel forfaitaire	75,00 €	135,00 €	195,00 €	255,00 €	315,00 €
Montant forfaitaire par quadrimestre	25,00 €	45,00€	65,00€	85,00 €	105,00 €
Dotation en sacs	30 sacs	40 sacs	50 sacs	60 sacs	70 sacs

Toute production d'ordures ménagères supplémentaires aux volumes indiqués devra faire l'objet de l'achat d'un rouleau de sacs supplémentaires par l'usager selon les dispositions tarifaires en rigueur.

Voici le montant total de la redevance perçue au titre de l'année 2021 :

Montant annuel (€)	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes totales de redevances (particuliers et professionnels)	1 392 062 €	1 472 357 €	1 485 924,44 €	1 441 382,52 €	1 439 611,21 €

Détails 2021 (hors annulations et dégrèvements opérés) :

Montant annuel (€)	Q1	Q2	Q3	TOTAL	
Pays de Pange	349 596,50 €	350 169,50 €	346 823,25 €	1 046 589,25 €	
Haut-Chemin	129 020,30 €	131 097,10 €	132 904,56 €	393 021,96 €	

Eco-organismes

Le montant global des soutiens issus des différents éco-organismes en 2021 est de 327 876,03 euros qui se décomposent de la façon suivante :

Déchets	Eco-organismes	Soutiens perçus en 2021		
Emballages ménagers		161 964,81 €		
Soutien AAP (Fibreux)		43 596 €		
Soutien Majoration Performance 2019	CITEO	5 698,79 €		
Déclaration papiers 2019 (N-1)		20 460 €		
D3E	OCAD3E	7 815,43 €		
ADEME	subvention RI – Pays de Pange	88 341 €		

Ventes de matériaux

Le montant global des recettes issues de la revente des matériaux et de quelques soutiens liés aux reventes des différents matériaux en 2021 est de **173 786,07 €** contre 92 659,42 euros en 2020. Ces recettes se décomposent de la façon suivante :

Flux:		Plastique	Acier	Aluminium	Verre	CP (5,02/1,05)	Gros de Mag 5.02	OCAD3E	Ferraille (Déchèterie)	Cartons (Déchèterie)	1,11	Huiles
Repreneur	:	VALORPLAST	ARCELOR	REGEAL	O-I	HAGANIS	REVIPAC	D3E	BEHEM	VEOLIA	NORSKE	QUATRA
Janvier		4 392,17 €	- €		4 689,31 €	1 071,00 €		1 646,92€	1 777,44 €	2 948,80 €	521,25€	- €
Février	T1			- €		1 060,20 €			1 758,96 €		1 093,95 €	- €
Mars						- €			3 210,34 €	2 481,26 €	1 262,55€	- €
Avril						3 031,20 €			3 255,84 €	1 356,96 €	1 696,90 €	- €
Mai	T2	9 298,05€	2 739,81 €	- €	4 405,36 €	- €	2 739,81 €	2 083,57 €	3 242,64 €	1 574,82 €	1 455,63 €	- €
Juin						- €			4 437,00 €	2 152,80 €	- €	151,00€
Juillet						- €			3 663,78 €	1 991,34 €	- €	- €
Août	T3	5 748,78 €	- €	- €	6 182,30 €	- €	- €	2 129,32 €	4 763,88 €	1 870,00 €	- €	- €
Septembre						- €			1 995,84 €	1 930,23 €	2 222,75€	109,00€
Octobre						- €			2 206,08 €	1 498,50 €	- €	- €
Novembre	T4	12 052,00 €	4 613,23 €	- €	5 271,33 €	- €	32 364,70 €	1 955,62 €	2 280,14 €	1 637,50 €	- €	- €
Décembre						- €			1 648,91 €	1 741,10 €	2 332,20 €	42,00€
Total	_	31 491,00 €	7 353,04 €	- €	20 548,30 €	5 162,40 €	35 104,51 €	7 815,43 €	34 240,85 €	21 183,31 €	10 585,23 €	302,00 €

Exploitation de la Matrice des coûts 2021





En 2021 une fois encore, la C.C.H.C.P.P. a produit un document pour l'ADEME, la matrice des coûts.

Cet outil compile les différentes charges et produits de notre collectivité en matière de collecte des déchets selon des normes spécifiques qui font de cette matrice, un formidable outil qui permet la comparaison entre EPCI qui partagent également la compétence « collecte ». Les indicateurs présentés dans la matrice permettent de formaliser la comparaison de structures qui présentent la même typologie.

Plus qu'un outil de comptabilité, la Matrice est un outil de gestion qui permet aux collectivités un contrôle de leurs coûts, qui est indispensable au fonctionnement à la pérennité de chaque structure.

Cette matrice est disponible en consultation pour l'année 2021 sur le site Sinoé³ de l'ADEME.

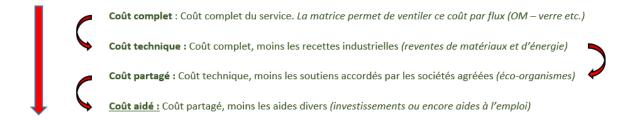
La matrice des coûts permet de dresser un diagnostic précis des coûts du service exploitation de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange.

Ce document sert de support à l'ADEME dans la construction de référentiels accessibles à tous.

La connaissance des coûts et leurs analyses comparées sont des éléments essentiels pour les collectivités afin que ces dernières puissent suivre et maîtriser les différentes évolutions.

Cette connaissance permet d'éclairer ainsi la prise de décisions des élus, de positionner des résultats et de les comparer aux autres, d'identifier des pistes de maitrises des coûts, d'établir une tarification et de communiquer à destination des usagers.

Voici quelques éléments de langage techniques à bien comprendre, puisqu'ils sont utilisés tout au long de cette analyse :

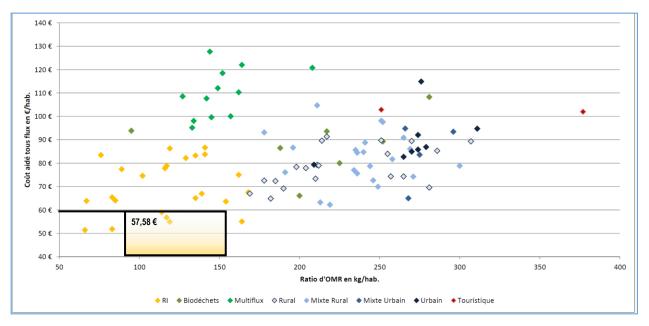


Il est donc important de comprendre que le coût aidé, est le « coût restant à financer », qui ne doit pas être confondu avec le financement (REOM, RI etc.)

³ http://www.sinoe.org/

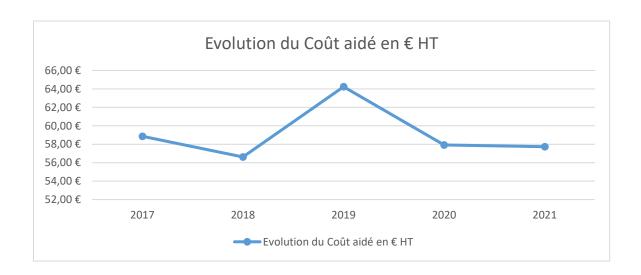
Sur le territoire Lorrain, en 2016, le coût aidé moyen du service déchets est de 90 € HT par habitant (<u>Source :</u> <u>Ademe</u>⁴)





Ce graphique permet de positionner la collectivité vis-à-vis d'autres dans le Grand Est.

En jaune, apparaissent les collectivités ayant mis en place une tarification incitative. Il est donc normal que ces collectivités se retrouvent plus à gauche dans notre graphique, puisque leur ratio d'OMR en Kg/hab. s'en voit naturellement diminué.



_

⁴ https://grand-est.ademe.fr/expertises/dechets/couts-et-financement/lademe-engagee-pour-la-connaissance-des-couts-des-dechets-menagers

Sur le graphique ci-dessous, sont exposés les coûts techniques ainsi que les coûts aidées 2021 de la CCHCPP (*en jaune*) en comparaison avec référentiels nationaux.

Il est intéressant de constater ainsi la ventilation qui est faite des coûts de la collectivité, ceci en fonction des flux auxquels ces coûts se rapportent.

Ainsi, il nous est possible de constater que les coûts aidés vis-à-vis des ordures ménagères résiduelles, ou encore vis-à-vis des emballages sont des coûts qui restent plus faibles que les moyennes nationales. A contrario, le coût aidé pour les flux issus des déchèteries reste supérieur à la moyenne nationale.



Synthèse des écarts au sein de la matrice 2021 par rapport au référentiel et explications : (RAPPORT ADEME)

Les coûts de gestion globale (par habitant) sont inférieurs à la fourchette (interquartile) du référentiel pour le milieu considéré (mixte rural).

Cela s'explique par les coûts qui sont très faibles sur les flux Omr et emballages.

OMR:

Les coûts des OMR (par habitant et par tonne) sont inférieurs à la fourchette (interquartile) du référentiel pour le milieu considéré.

Verre:

Les coûts du verre (par habitant et par tonne) se situent dans la fourchette (interquartile) du référentiel.

Emballages:

Les coûts des papiers et emballages hors verre (*par habitant et par tonne*) sont inférieurs à la fourchette (*interquartile*) du référentiel pour le milieu considéré.

Effet dû à la conjonction de plusieurs faits : (liste non exhaustive)

- Augmentation des recettes de vente de matériaux en 2021
- Coûts de traitement en CDT plus faibles que la moyenne.
- Proximité du centre de tri.

Déchèteries :

Les coûts des déchèteries (par habitant et par tonne) se situent dans la fourchette (interquartile) du référentiel.

■ EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021

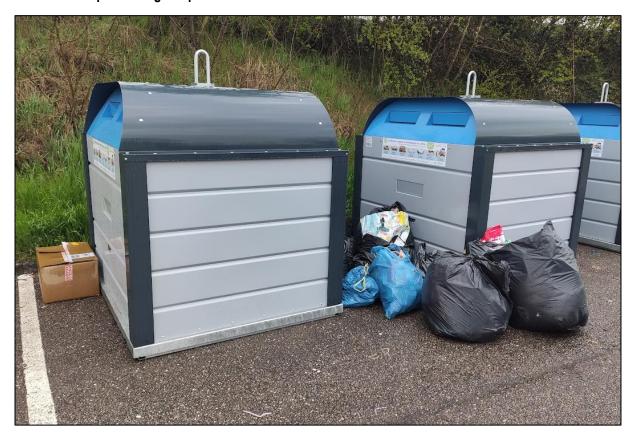
Janvier 2021 - Travaux au siège communautaire



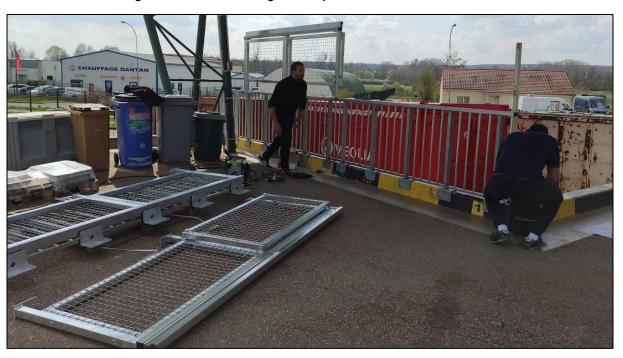
Janvier 2021 – poursuite de la mise en place de PAV de fibreux supplémentaire et démarrage de la collecte.



Avril 2021 - Dépôt Sauvages à proximité des PAV

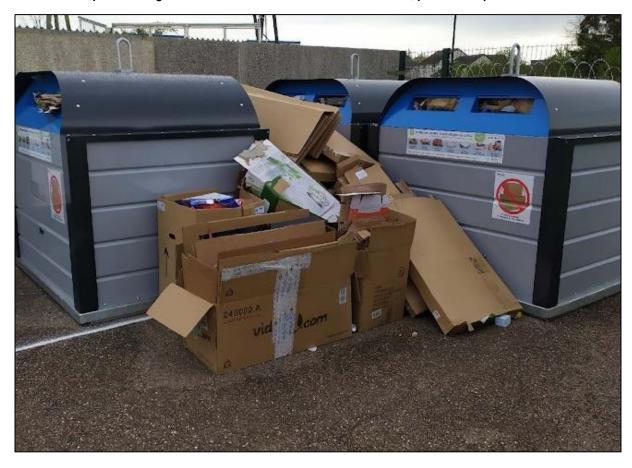


Avril – 2021 – Démarrage de l'installation des garde-corps sur les déchèteries





Mai 2021 – Dépôts sauvage – Déchèterie de COURCELLES-CHAUSSY, problématique des ondulés.



Mai 2021 - Création du quai supplémentaire sur la déchèterie d'AVANCY



Juin 2021 – Installation des nouveaux panneaux d'entrées des déchèteries communautaires



Juillet 2022 – Commande des nouveaux conteneurs DMS pour les trois déchèteries qui remplaceront les anciens devenus trop vétustes.





Septembre 2021 – Mise en place de la benne ECO-MOBILIERS sur AVANCY



Octobre 2021 – Arrivée de Camille BLUMA au sein du service exploitation en qualité de chargée de mission. (Ambassadrice de tri).



Novembre 2021 – Essais de circulation avec la benne au sein de nouveaux lotissements du territoire



COMMUNICATION ET PREVENTION DES DECHETS

Animation au sein des écoles du territoire du Pays de Pange

Opération - « Le Tri dans tous ses états »

La C.C.H.C.P.P. n'a pas pu engager son action d'éducation au tri à destination des écoles primaires du territoire pour cette année 2021, en raison de la crise sanitaire.

L'opération est tout de même reprogrammée pour l'année 2022, suite à l'arrivée au sein des locaux de la CCHCPP de Camille BLUMA en octobre 2021 en sa qualité de chargée de mission.



Comme en 2020, l'opération composteur a continué en 2021.

La C.C.H.C.P.P. met à disposition des habitants de son territoire deux modèles, à savoir 400 et 570 litres.

Sur l'ensemble de l'année 2021, ce sont **106 composteurs** qui ont été vendus.

Cette opération continuera sur l'ensemble de l'année 2022, et notamment en appuyant cette démarche par une communication soutenue qui permettrait de faire le lien sur la réduction des biodéchets et sur l'ensemble des ordures ménagères résiduelles.

Vies communes

La C.C.H.C.P.P., au travers de sa revue « *Vies Communes* » distribuée sur l'ensemble de son territoire, communique sur l'importance du tri et des bons gestes qui sont à adopter.

Vies Communes

Le journal des habitants de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange

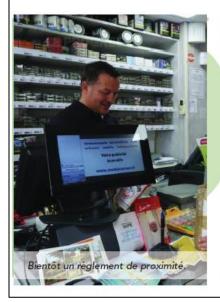
Cette année 2021, la C.C.H.C.P.P. a communiqué sur les sujets suivants :

DES DÉCHÈTERIES PLUS SÉCURISÉES

Les élus de la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange ont décidé de sécuriser les trois déchèteries de Courcelles-Chaussy, Courcelles-sur-Nied et Avancy. En effet, après une évolution de la réglementation, un état des lieux a démontré que certaines zones pouvaient être dangereuses pour les personnes qui y interviennent.

Des garde-corps fixes seront prochainement installés pour régler ce problème. Ils seront réalisés sur mesure pour combler les espaces dangereux, conformément aux normes sécuritaires obligatoires en déchèteries. Le service en sera amélioré pour les usagers et la gestion des lieux par les gardiens en sera plus efficace.





FACTURES ORDURES MÉNAGÈRES

La CCHCPP, en partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), a pu être précurseur dans le déploiement des nouvelles factures selon le protocole dit « ASAP ORMC ».

Une première facturation électronique a été établie lors du paiement des ordures ménagères du 2ème quadrimestre de l'année 2020. Ce nouveau type de règlement permet un envoi plus rapide et sécurisé. Dans les années à venir, l'objectif est la dématérialisation totale des factures pour les usagers qui le souhaitent. Ils pourront ainsi les retrouver sur une plateforme de consultation et de paiement unique, propre à chaque redevable. De plus, au bas de la facture est désormais imprimé un QR CODE appelé « Datamatrix », qui permet dès à présent le paiement des redevances, notamment en espèces, auprès du réseau de proximité constitué par les buralistes.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : UN ACCUEIL POSITIF





Le déploiement de la nouvelle collecte de proximité à destination des fibreux (journaux, papiers, revues, cartonnettes) connaît un franc succès. Depuis sa mise en place le 1" janvier, les habitants du territoire ont pris l'habitude de déposer leurs déchets fibreux recyclables aux points d'apport volontaire de leurs communes et ceci malgré la poursuite de la collecte en porte à porte jusqu'à la fin du mois d'avril.

Cette nouvelle collecte présente certains avantages. En premier lieu, elle permet de préserver son environnement proche. Il n'y a plus besoin de stocker les papiers et cartonnettes à la maison en attendant le passage de la benne. Les fibreux n'encombrent plus les trottoirs et les camions ne bloquent plus la circulation. Le service est accessible 24h/24 et 7 jours sur 7.

Pour les agents de la CCHCPP, cela s'avère plus sécurisant : pas de descente régulière du véhicule, pas de risque de blessures qui seraient dues à des indésirables dans les contenants déposés sur le trottoir. Le dépôt en points d'apport volontaire (PAV) permet aussi d'épargner la nature en réduisant l'empreinte carbone.

De plus, cette collecte en PAV contribue à l'augmentation de la quantité et de la qualité des matières collectées. Enfin, la collecte en PAV aide à faire face à une augmentation constante des tarifs de traitement et des activités polluantes et ainsi d'éviter une hausse de la redevance. Elle répond aux récentes évolutions impulsées par le législateur et les éco-organismes qui gèrent les déchets.

Face à l'engouement positif qu'a engendré la mise en place des points d'apport volontaire, un supplément de colonnes aériennes a été commandé pour compléter le parc.





<u>RAPPEL</u>: LES CARTONS ONDULÉS DE GRANDE TAILLE SONT À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE.



RECYCLAGE ÉCO-MOBILIER

La création d'un quai supplémentaire à destination des déchets spécifiques appelés ECO-MOBILIER (pour le recyclage du mobilier usagé) est envisagée à la déchèterie d'Avancy-Sainte Barbe. Cette filière est financée par la mise en place de l'éco-participation à l'achat des meubles neufs depuis 2013. Une réflexion est également engagée sur la possibilité de développer cette nouvelle filière sur les deux autres déchèteries. Les meubles de rangement, les chaises, la literie, etc., seront acceptés dans cette benne quel que soit leur état. Le déploiement de ce flux permettrait de réduire les tonnages de bois et de tout-venant dont les prix de traitement ne cessent d'augmenter.





sur nos réseaux et par courrier. Sur le territoire de l'intercommunalité, il est aujourd'hui possible de mettre dans les sacs jaunes les contenants

Un point sur la mise en place d'une collecte de fibreux en point d'apport volontaire :

Depuis janvier 2021, la collecte en points d'apports volontaires (PAV) des objets fibreux (papiers, cartonnettes, magazines, journaux etc.) s'est généralisée pour les 28 communes du territoire.



en aluminium (conserves, canettes, briques alimentaires)

et les contenants plastiques (bouteilles, flacons).

OUS SES ÉTATS

usieurs types de collectes existent.



Recyclages du petit électroménager

UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT

Trier et recycler ses déchets, c'est l'affaire de tous. L'extraction de ressources naturelles et la fabrication de produits entraînent des émissions de gaz à effet de serre favorisant le réchauffement climatique. Le recyclage permet de limiter ces émissions. Le tri des déchets et le recyclage permettent, aussi, d'économiser des ressources naturelles. Au lieu d'extraire de nouvelles ressources du sol ou du sous-sol (sable, pétrole etc.), on utilise de la matière existante (comme celle des emballages) pour produire de nouveaux objets et emballages.

La mise en place de cette collecte de proximité présente des avantages : un service disponible 7 jours sur 7, moins de passages des bennes qui sont polluantes, une sécurisation pour les agents, une augmentation de la quantité et de la qualité des matières collectées.

La Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange parvient depuis de nombreuses années à maîtriser ses coûts de collecte. Mais, le coût de traitement de l'ensemble des déchets, les taxes et les carburants ne cessent de croitre. Il a donc fallu adapter ces dispositifs. La collecte en PAV contribue à faire face à cette augmentation constante tant des tarifs de traitement que des activités polluantes et permet ainsi d'éviter une hausse de la redevance.

De plus, elle répond aux récentes évolutions impulsées par le législateur et les éco-organismes qui gèrent les déchets.

Les débuts ont été un peu difficiles mais des solutions ont vite été apportées pour le bien-être de tous. Ainsi, la fréquence de collecte a été ajustée et le parc de conteneurs densifié. Par ailleurs, les incivilités des uns pénalisent la bonne volonté des autres. Trop de cartons alvéolés ont été trouvés déployés dans les conteneurs. En effet, les cartons ondulés ne doivent pas être déposés dans les points d'apport volontaire mais en déchèterie. Une campagne de sensibilisations est menée afin de régler ce problème.

Pour les professionnels : La Communauté de communes contactera prochainement l'ensemble des professionnels du territoire afin de leur proposer une solution de collecte de leurs cartons ondulés. Les sociétés qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà contacter le pôle exploitation (exploitation@cchcpp.fr).

OPDURES MÉNAGÈRES 91€ tonne contre 107€

DÉCHÈTERIES

106€ tonne

contre 150€

241€ tonne contre 248€



FIRREUX

VERRE

25€ tonne 55€ tonne contre 45€ contre 58€



Convention D3E

Les DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique) sont des équipements hors d'usage qui fonctionnent sur secteur, avec des piles ou des batteries. Ils sont collectés au sein des trois déchèteries du territoire. Cette année encore, la CCHCPP a décidé de renouveler le partenariat avec l'éco-organisme OCAD3E qui gère ce type de déchets. En 2020, ce dispositif a permis de collecter 110 tonnes de DEEE.

Que deviennent ces déchets ? Ils sont traités par des repreneurs qui se chargent de les démanteler. Ceux-ci s'occupent également de les recycler et de valoriser les matières premières dont ils sont constitués. Le traitement de ces déchets s'opère par le biais de sociétés qui, par ailleurs, favorisent très souvent l'insertion professionnelle.

ANNEXE

MATRICE DES COUTS 2021 disponible sur l'outil SINOE.

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AV: Apport volontaire

BOM : Benne à Ordures Ménagères **CC** : Communauté de Communes

CDT: Centre de tri

COMPOSTAGE: Processus microbiologique de dégradation de la matière organique non synthétique en présence d'oxygène **CS collecte sélective**: collecter à part certaines fractions des ordures ménagères préalablement triées par les ménages

CC: Corps Creux **CP**: Corps Plats

DEEE ou D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DMA : Déchets Ménagers et AssimilésDMS : Déchets Ménagers SpéciauxDDM : Déchets Dangereux des Ménages

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GEMF: Gros Électroménager Froid - GEMHF: Gros Électroménager Hors Froid

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

JRM: Journaux Revues Magazines

MODECOM: MéthODE de Caractérisation des Ordures Ménagères

OM: Ordures Ménagères - OMA: Ordures Ménagères et Assimilées - OMr: Ordures Ménagères résiduelles

PAP ou PàP : Porte-à-porte PAV : Point d'Apport Volontaire PAM : Petits Appareils Ménagers

PEHD : PolyEthylène Haute Densité - **PET** : PolyEthylène Téréphtalate

PDEDMA: Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés

PDP: Plan Départemental de Prévention

P(D)PGDND : Plan (Départemental) de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

PLP: Programme Local de Prévention

REOM: Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

RS : Redevance Spéciale **RI** : Redevance Incitative

SINOE : Système d'Information et d'Observation de l'Environnement

TGAP : Taxe globale sur les activités polluantes

TI: Tarification Incitative

UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

UTM : Unité de Tri des Matériaux **UVE** : Unité de Valorisation Énergétique